



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

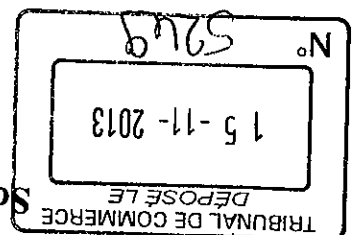
Numéro de gestion : 1954 B 00039

Numéro SIREN : 335 480 398

Nom ou dénomination : A LA REINE BLANCHE

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2013 sous le numéro de dépôt 5249

A LA REINE BLANCHE
Société Anonyme au capital de 40 000 euros
 Siège social : 14, rue Condorcet
 51100 REIMS
 335 480 398 RCS REIMS



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU 1^{ER} OCTOBRE 2013**

L'an deux mille treize,
 Le premier octobre,
 A 10 heures,

Les administrateurs de la société A LA REINE BLANCHE se sont réunis en Conseil, 14, rue Condorcet 51100 REIMS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :
 Madame Marie-Thérèse GORILLIOT
 Monsieur Gérard ROBINET
 Monsieur Benjamin ROBINET

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Benjamin ROBINET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Gérard ROBINET remplit les fonctions de secrétaire.

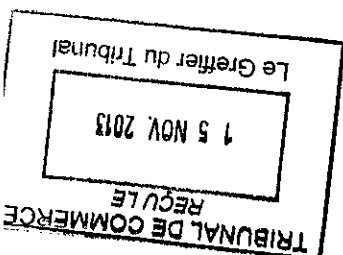
Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en remplacement du Président Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Handwritten signature



DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

En effet, il indique au Conseil qu'il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Février 2013.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL.

La candidature de Monsieur Gérard ROBINET aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Gérard ROBINET Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, en remplacement de Monsieur Benjamin ROBINET, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Monsieur Gérard ROBINET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Monsieur Gérard ROBINET ne percevra pas de rémunération en sa qualité de Président Directeur Général.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Gérard ROBINET organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

Le Directeur Général expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient confiées à Monsieur Benjamin ROBINET.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Benjamin ROBINET, demeurant 2 rue de l'Etape à REIMS 51100, en qualité de Directeur Général délégué, pour une durée égale à celle du Directeur Général ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Benjamin ROBINET conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Benjamin ROBINET remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Benjamin ROBINET disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Benjamin ROBINET aura droit à un traitement fixe mensuel de 3 500 euros sur 12 mois.

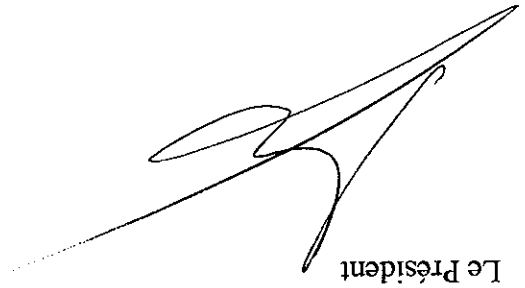
Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Gérard ROBINET ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

